

## République Française

Envoyé en préfecture le 08/07/2024

Reçu en préfecture le 08/07/2024



ID: 013-211301049-20240703-DEC2024\_0142-CC

## de SAUSSET-LES-PINS



Hôtel de Ville - Place des droits de l'homme - 13960 SAUSSET-LES-PINS - 04 42 44 51 51 www.ville-sausset-les-pins.fr

## **DÉCISION DU MAIRE N°DEC2024-142** CONTRAT DE CESSION AVEC « ASSOCIATION COTTON GIRLS »

Nomenclature ACTES: 1.2

Le maire de la Commune de Sausset-les-Pins,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, articles 2122-21 et 2122-22 résultant des dispositions de la loi n°96.142 du 21 Février 1996, relative à la partie législative du Code Général des Collectivités Territoriales,

VU la délibération n°20-07-08 du 23 Juillet 2020 par laquelle le Conseil Municipal de Sausset-les-Pins, a délégué à son maire et pour la durée du mandat, une partie de ses attributions en le chargeant de prendre les décisions qui s'imposent à l'égard de toutes les matières énumérées à l'article L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales.

CONSIDÉRANT le contrat de cession avec l'ASSOCIATION COTTON GIRLS pour assurer une animation prévue dans le cadre des festivités organisées par la ville de Saussetles-Pins,

## DÉCIDE

Article 1: De signer un contrat de cession avec l'ASSOCIATION COTTON GIRLS dont le siège se trouve 1 allée des Perdrix, Chantegrive, 13820 ENSUES-LA-REDONNE.

Article 2: Le contrat de cession est conclu pour la prestation prévue le 13 juillet 2024 à partir de 21h sur le Môle du Port.

Article 3: Le coût de la prestation qui s'élève à 800 € TTC, est inscrite au budget primitif de la commune et sera réglée par mandat administratif.

Article 4: Monsieur le Directeur Général des Services et Madame la Responsable du Service de Gestion Comptable sont chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'exécution de la présente décision.

Fait à Sausset-les-Pins, le 3 juillet 2024.

Le Maire, Maxime MARCHAND

Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site Internet www.telerecours.fr dans un délai de deux mois DEC2024-142 ASSOCIATION COTTON GIRLS 1 sur 1